



LEXIQUE

affréteur : locataire d'un navire
appontement : plate-forme fixe supportée par des pilotis et le long de laquelle vient s'amarrer un navire
armateur : propriétaire de navire ; une compagnie maritime s'appelle un armement
bâbord : à gauche, lorsque l'on regarde vers la proue
bigue : grue de forte puissance
cabotage international : c'est la liaison établie par navires depuis la Baltique jusqu'à l'Angola et la Méditerranée
cabotage national : c'est la liaison établie par navires entre deux ports d'un même pays
cale : dans un navire, espace destiné à recevoir la cargaison
chargeur : personne qui signe avec un transporteur (industriel, société de transport routier, SNCF) un contrat pour le transport de marchandises
charte-partie : contrat d'affrètement
château : partie du navire servant au logement de l'équipage
chenal : route aménagée dans une rivière ou tout endroit resserré aménagé pour le passage des navires
colis lourd : marchandise pouvant atteindre un poids ou un volume exceptionnels et nécessitant un transport spécial, appelé en anglais «project cargo»
connaissance : document par lequel le capitaine d'un navire déclare avoir reçu une marchandise et s'engage à la transporter et à la livrer à destination
consortium : groupement d'armateurs constitué pour l'exploitation de navires affectés à un trafic déterminé, soit géographique, soit en fonction de la nature des marchandises
conteneur (anglais : container) : caisse métallique standardisée, appelée parfois «boîte», destinée à contenir des marchandises et à leur éviter des vols, avaries, manutentions multiples. On désigne les conteneurs par leur longueur ou leur volume qui sont standardisés : 20 pieds (30 m³) ou 40 pieds (60 m³)
dégroupage (anglais : deconsolidation) : cf. groupage
dépotage (anglais : stripping) : action consistant à vider un conteneur (opposé : empotage)
drague : navire destiné à nettoyer le fond des fleuves, des estuaires et à creuser les chenaux, les bassins, les souilles des quais, ...
droits de port : taxes perçues sur les navires et les marchandises par la douane pour le compte de l'établissement portuaire ; ces recettes permettent notamment au port de financer les investissements et d'améliorer ses équipements
élinguage : action de passer un cordage (= une élingue) autour des marchandises, en vue de les soulever
empotage (anglais : stuffing) : cf. dépotage
engainer : s'engager dans le chenal
fret : 1 – le coût de location d'un navire ; 2 – le prix du transport des marchandises ; 3 – par extension, les marchandises qui doivent être transportées
groupage (anglais : consolidation) : action consistant à mettre ensemble dans un conteneur (par exemple) des colis provenant de différents fournisseurs pour les acheminer vers un même lieu
grumier : navire de transport de grumes (troncs d'arbres ébranchés)
intermodalité, multimodalité : mise en œuvre successive de plusieurs moyens de transport en un même lieu



LEXIQUE

jauge brute : volume total du navire

jauge nette : volume de la partie du navire destinée à entreposer la cargaison

lest : un navire sur lest est un navire sans chargement à bord

ligne régulière : service maritime assuré par un navire, selon un itinéraire et un horaire fixés à l'avance

manifeste : liste des marchandises chargées à bord avec indication de leurs connaissements

marchandises diverses : toute marchandise, telle que produits manufacturés, palettes, caisses, colis,... qui ne se présente pas en vrac

mâts de charge : équipements permettant au navire de manutentionner seul sa cargaison

mille marin : unité de mesure, équivalent à 1 852 mètres

navire à portiques : navire muni de portiques de chargement/déchargement

navire ascenseur : navire muni d'ascenseurs permettant d'amener la marchandise de la cale au bord du quai (& vice-versa)

navire à ventouses : navire muni de portiques comportant des ventouses exerçant des pressions sur les marchandises (ex. bobines de papier) pour en effectuer le chargement / déchargement

nœud : unité de vitesse ; un nœud correspond à un mille marin à l'heure

palette : plateau en bois sur lequel sont déposées et arrimées les marchandises afin de les manipuler en bloc ; par extension et pour des trafics donnés, la palette est une unité de mesure

pavillon : nationalité du navire ; on appelle pavillon de complaisance la nationalité qu'un navire peut acquérir moyennant le paiement d'une redevance afin de bénéficier de régimes fiscal ou social avantageux ; le pavillon est matérialisé par un drapeau du pays dans lequel est immatriculé le navire ; ce drapeau est situé à l'arrière du navire

ponton : engin flottant non propulsé

port d'attache : port où le navire est immatriculé et où notamment il paie ses impôts ; il n'y a pas de lien entre le port d'attache et la zone de navigation du navire ; le nom du port d'attache est inscrit à l'arrière du navire

port en lourd (en abrégé : tpl ; en anglais : deadweight, en abrégé : tdw) ; s'exprime en tonnes de marchandises transportables par le navire

poste à quai : emplacement le long d'un quai où s'amarre un navire

poupe : l'arrière du navire

proue : l'avant d'un navire

roulier : navire muni de rampes d'accès aux cales (avant, arrière, latérale) utilisées par des remorques pour faire pénétrer ou sortir les marchandises.

souille : la fosse creusée le long d'un quai pour que les navires restent à flot à marée basse

tirant d'eau : enfoncement (en mètres ou en pieds anglais) du navire dans l'eau ; le tirant d'eau se repère par les échelles de chiffres inscrites à l'avant et à l'arrière des navires et graduées soit en mètres et décimètres, soit en pieds anglais (un pied = 0,3048 m)

tramping : terme anglais signifiant vagabondage ; navigation qui, contrairement aux lignes régulières, n'est pas planifiée d'avance ; le tramp navigue dans le monde entier au gré des offres de chargement ; en général, ses chargements sont complets et ne comprennent qu'une sorte de marchandise : charbon, minerai, phosphate, soufre, farine, sucre, céréales, engrais, bois, etc...



LEXIQUE

transbordement direct : chargement d'une marchandise, d'un moyen de transport à un autre, sans mise à terre

tribord : à droite, lorsque l'on regarde vers la proue

vrac : marchandises non emballées et non arrimées, constituant généralement la cargaison homogène d'un navire (vrac liquide : pétrole, produits raffinés ; vrac solide : céréales, charbon, ...)